



Paris, 15/11/2017

La Banque Postale  
115 rue de Sèvres  
75275 Paris Cedex 06

## **REGLEMENT DU HACKATHON DE LA BANQUE POSTALE 2018**

### **ARTICLE 1 – Société organisatrice**

La Société organisatrice du présent Hackathon est La Banque Postale (ci-après « LBP » ou la « Société organisatrice »), Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 4 046 407 595 euros, dont le siège social est situé au 115, rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 421 100 645.

### **ARTICLE 2 – Objet du Hackathon de La Banque Postale**

La Banque Postale organise un concours gratuit intitulé Hackathon au sein de ses locaux du 25/01/2018 à 17 heures jusqu'au 27/01/2018 à 21 heures.

Le terme Hackathon est formé du mot « Hack » qui désigne une solution rapide et bricolée pour contourner un problème et du mot « Marathon » qui est une épreuve d'endurance. Ce terme désigne ainsi un challenge d'équipe, sur cinquante-deux (52) heures, qui a pour objectif de développer des projets, technologiques ou non, en rapport avec un thème soulevé par une entreprise.

L'objectif du premier Hackathon organisé par La Banque Postale est d'évaluer l'intérêt du développement de l'intelligence artificielle afin de faciliter l'accès aux services bancaires et numériques pour tous.

Dans le cadre du Hackathon, La Banque Postale propose trois (3) challenges :



- Repenser la relation de la banque avec ses clientèles ;
- L'Intelligence Artificielle au service des conseillers LBP (agence physique et LBP chez soi) ;
- Améliorer l'offre bancaire de LBP.

Tout au long du Hackathon, les équipes présenteront leurs projets et des jurys sélectionneront les projets les plus prometteurs, selon les critères définis à l'article 7 du présent document.

A la fin du Hackathon, les dix (10) équipes arrivées en finale présenteront leur projet devant le jury final qui désignera le podium des trois (3) équipes présentant le meilleur projet.

Le Hackathon prévoit de récompenser les trois (3) équipes lauréates. Les lauréats se verront attribuer les lots tels que détaillés à l'article 4.3 « Dotations » du présent Règlement.

### **ARTICLE 3 – Annonce du Hackathon**

Le Hackathon est annoncé sur les outils de communication internes et externes de la société organisatrice, à savoir :

- Portail Intranet La Banque Postale
- Magazine interne en ligne « Forum »
- Réseaux sociaux
- Outils similaires propres aux filiales de la Banque Postale
- 

L'événement donnera lieu également à une communication des partenaires de La Banque Postale.

Enfin, l'événement sera annoncé sur la plateforme d'inscription Eventbrite elle-même.

### **ARTICLE 4 – Conditions et modalités de participation au Hackathon de La Banque Postale**

#### **4.1 Conditions d'inscription au Hackathon**

Le Hackathon de La Banque Postale est ouvert à toute personne physique âgée de dix-huit (18) ans minimum.

En participant au Hackathon, le Participant accepte expressément et sans réserve l'intégralité du Règlement, le déroulé et les modes de récompenses proposés par la Société organisatrice.

L'inscription au Hackathon de La Banque Postale est gratuite et implique une inscription préalable obligatoire sur la plateforme Eventbrite dont l'adresse internet est la suivante :



<https://www.eventbrite.fr/e/inscription-hackathon-lia-au-service-de-laccessibilite-bancaire-et-numerique-39872905935>

Par défaut, les événements sont classés par ordre chronologique. L'événement est intitulé comme suit : « Hackathon : l'IA au service de l'accessibilité bancaire et numérique ».

Les informations suivantes doivent obligatoirement être indiquées dans le formulaire de réponse à l'invitation au Hackathon de La Banque Postale :

- Civilité
- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse courriel

D'autres renseignements pourront être communiqués de façon facultative afin de faciliter l'organisation de l'événement

Les personnes dûment inscrites au Hackathon de La Banque Postale sont ci-après dénommées « le(s) Participant(s) ».

Il est précisé que le nombre de Participants au Hackathon de La Banque Postale est fixé à cent vingt-cinq (125) personnes réparties comme suit :

- Trente-cinq (35) Participants sont des développeurs internes au Groupe La Banque Postale ;
- Trente-cinq (35) Participants sont des développeurs externes ; (Nommés ci-après ensemble les « Développeurs »).
- Quarante-cinq (45) Participants sont des collaborateurs du Groupe La Banque Postale ;
- Dix (10) Participants sont des étudiants en école de commerce. (Nommés ci-après ensemble les « Profils Fonctionnels »).

#### **4.2 Conditions de participation au Hackathon**

Chaque Participant devra se présenter à La Banque Postale avec son propre matériel, en particulier informatique, et ses logiciels. La Banque Postale se réserve toutefois le droit de refuser l'accès dans ses locaux de tout matériel qui ne serait pas conforme aux installations électriques ou aux normes en vigueur dans l'établissement.



En fonction du nombre d'inscrits, les Participants seront répartis dans vingt-cinq (25) équipes de quatre (4) à six (6) personnes lors du lancement.

En fonction du nombre d'inscrits et des différents profils, chaque équipe devra regrouper deux (2) à trois (3) Profils fonctionnels et deux (2) Développeurs.

Les Participants du Hackathon de La Banque Postale devront réaliser un projet conforme à l'objet du Hackathon de La Banque Postale défini à l'article 2 « Objet du Hackathon de La Banque Postale » du présent Règlement.

Pour participer au Hackathon de La Banque Postale, les Participants devront se rendre au siège social de La Banque postale défini à l'article 1 « Société organisatrice » du présent Règlement. Les Participants disposent d'une durée de cinquante-deux (52) heures d'affilée à compter du jeudi 25 janvier 2018 à 17 heures et jusqu'au samedi 27 janvier 2018 à 21 heures pour réaliser leur projet selon le programme décrit à l'article 5.

Les équipes devront se constituer autour d'une idée d'innovation. Les dix (10) meilleurs projets seront sélectionnés par un premier jury pour la grande finale.

Pour la réalisation de leur projet, les Participants seront installés dans des espaces dédiés de La Banque Postale.

#### 4.3 Dotations

Le Hackathon de La Banque Postale donnera lieu à la distribution des dotations suivantes :

1<sup>ère</sup> catégorie :

- **Premier prix : 1** (un) chèque de 6 000 € (six mille euros) ;
- **Deuxième prix : 1** (un) chèque de 3 000 € (trois mille euros) ;
- **Troisième prix : 1** (un) chèque de 1 000 € (mille euros).

Les lots de première catégorie sont destinés aux équipes classées par le jury final en première, deuxième et troisième position.

Les lots de première catégorie devront être partagés entre les membres de chaque équipe lauréate.

2<sup>ème</sup> catégorie :

- **150** (cent cinquante) kits « Hackathon LBP », un pour chaque Participant et staff ;



- **150** (cent cinquante) pulls floqués pour chaque Participant et staff.

Il n'est attribué qu'un seul lot de deuxième catégorie par Participant. Le lot doit être accepté tel quel. La Société organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation d'une valeur équivalente ou de caractéristiques proches.

Les dotations remises aux Participants ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Aucun document ou photographie relatif aux dotations n'est contractuel.

Les Participants autorisent toute vérification concernant leur identité, leur domicile (adresse postale, adresse internet et/ou numéro de téléphone).

Toutes les informations relatives à l'identité qui seraient fausses entraîneraient la nullité de la participation et l'annulation de la dotation attribuée à l'équipe.

#### **4.4 Infrastructures techniques et informatiques mises à disposition des Participants**

La Banque Postale mettra à la disposition des Participants :

- Une connexion WIFI ;
- Une connexion filaire RJ45 par table de travail (une table pour environ 6 Participants) ;
- Des prises de courant.

#### **4.5 Métadonnées de La Banque Postale mises à disposition des Participants**

Les Participants pourront réutiliser, pour la réalisation de leur projet dans le cadre du Hackathon et sur les 52 heures de son déroulement, l'ensemble des métadonnées de La Banque Postale dont la sélection est laissée à la discrétion de la société organisatrice.

#### **4.6 Personnes ressources de La Banque Postale mises à disposition des Participants**

La Banque Postale mettra à la disposition des Participants au Hackathon de La Banque Postale un groupe d'experts de haut niveau de La Banque Postale qui pourront notamment apporter leur aide aux Participants sur les aspects technologiques, les métiers de La Banque Postale et sur les données



fournies (données clients, données de réclamations), dénommés ci-après les « Mentors ».

La Banque Postale mettra également à la disposition des Participants au Hackathon des organisateurs, un community manager, des hôtessees et du personnel de sécurité.

#### **4.7 Fourniture par La Banque Postale de repas et d'espaces de repos**

Pendant toute la durée du Hackathon de La Banque Postale, plusieurs espaces seront mis à la disposition des Participants pour leur permettre de se restaurer ou de se reposer pendant l'évènement.

Chaque Participant aura la possibilité d'avoir accès à un buffet petit-déjeuner, un buffet déjeuner, un cocktail et un buffet dîner lors des deux journées.

Les Participants auront accès tout au long de l'évènement à des en-cas et des boissons, dans la limite des stocks disponibles.

Plusieurs salles pourvues de matelas constitueront un espace de repos à la disposition des Participants.

#### **Article 5 – Programme de l'évènement**

L'évènement se déroulera à partir du 25 janvier 2018 à 17 heures jusqu'au 27 janvier 2018 à 21 heures.

#### **JEUDI 25 JANVIER**

17h00 : Accueil des 125 participants par le Président de LBP

Deux conférences / débats par des spécialistes renommés :

- Qu'est-ce que l'accessibilité bancaire et numérique ?
- Qu'est-ce que l'IA ?

Et une intervention :

- Quels sont les livrables attendus ?



19 h : dîner buffet « teambuilding ».

Constitution des équipes de 4 à 5 personnes. Les personnes ayant des idées les inscrivent sur un panneau et invitent les autres à les rejoindre.

Ateliers avec des coachs spécialisés :

- design thinking
- créer une dynamique d'équipe
- serious game

22h30 : Inscription des équipes et lancement de la réflexion autour du thème. Faire naître une idée ingénieuse pour améliorer l'accessibilité bancaire et numérique.

Minuit : fermeture des lieux.

## **VENDREDI 26 JANVIER**

7h – 9h : buffet petit déjeuner.

Maturation du projet. Construction d'une maquette.

10h-13h : Brief avec les Mentors. Les équipes présentent leur projet aux différents Mentors qui leur font un retour (livrable 1).

14h : buffet déjeuner

L'après-midi, les Mentors se tiennent à disposition des équipes et les aident dans le maquettage et le prototypage.

Le tout est agrémenté de buffets bien fournis.

19h : Cocktail

20h : PITCH n°1 devant un 1er jury (5 min + 2 minutes de questions). Présentation de la maquette en 10 slides (livrable 2). Un second jury sélectionne 10 projets pour la finale. Les perdants gardent la possibilité de rester pour assister à la finale.

21h30 – 7h : Nuit blanche pour les 10 équipes sélectionnées. Des espaces sont aménagés pour se reposer.

## **SAMEDI 27 JANVIER**



7h – 9h : buffet petit déjeuner et en parallèle, 3 conférences :

- Convaincre en pitchant
- Construire un business "product oriented"
- Designer ses mock-up

Approfondissement. Déboucher sur une version « beta » de la solution.

12h – 14h : buffet déjeuner.

Après-midi : Finalisation. Test de la version beta, processus itératif d'amélioration. Brief avec les mentors qui se tiennent à disposition.

Travail sur un pitch final convaincant.

18h30 : Pitch final des 10 équipes finalistes (5 minutes de présentation, 3 minutes de questions) devant le jury final. Diffusion de la vidéo du Hackathon.

20h : Cocktail

21h : Remise des prix.

#### **Article 6 – Présentation des projets à La Banque Postale**

Le deuxième jour du Hackathon, le 26 janvier 2018 à 20 heures, les Participants ou les représentants d'une équipe de Participants disposeront de cinq (5) minutes pour présenter leur projet sous forme de maquette en dix (10) slides et devront répondre à des questions pendant deux (2) minutes (Livrable 1). A l'issue des différentes présentations, un jury sélectionnera dix (10) projets pour la finale. Les Participants des équipes perdantes auront la possibilité de revenir assister à la grande finale du hackathon le samedi 27 janvier à partir de 18 heures, au même endroit.

Enfin, à l'issue du troisième jour de l'évènement, le 27 janvier 2018 à 18 heures 30, les Participants ou les représentants des dix (10) dernières équipes de Participants disposeront de cinq (5) minutes pour présenter leur projet au jury final et répondront à ses questions pendant trois (3) minutes (Livrable 2).

#### **Article 7- Sélection du meilleur projet par La Banque Postale**

Le premier jury sélectionnera les dix (10) projets finalistes.





Le jury final du Hackathon de La Banque Postale choisira le projet qu'il estimera le plus prometteur afin que La Banque Postale le mette en œuvre.

Les jurys sont composés de personnels qualifiés et de représentants de La Banque Postale et de personnalités extérieures reconnues pour leur expertise en matière technologique, d'innovation ou de connaissance de la banque. Il comporte au minimum 8 membres.

Les différents jurys évalueront les projets soumis par les Participants du Hackathon en fonction de différents critères définis par La Banque Postale.

A titre indicatif, ces critères pourront être :

- Originalité et caractère innovant du projet ;
- Intérêt du projet pour les clients LBP ;
- Faisabilité technique du projet ;
- Finition et qualité du projet ;
- Motivation du groupe et cohésion de l'équipe ;
- Qualité de la présentation orale du projet ;

Les jurys n'ont pas l'obligation de motiver leurs décisions. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être acceptée à la suite de la désignation du meilleur projet.

## **Article 8 – Garanties et responsabilités**

**8.1** Le Participant s'engage à fournir, dans son formulaire d'inscription au Hackathon de La Banque Postale des informations réelles et sérieuses le concernant.

**8.2** Le Participant est seul responsable de ses matériels et logiciels, dont il conserve la garde, et des éventuels dommages qui pourraient survenir sur ses matériels et logiciels dans le cadre du Hackathon de La Banque Postale.

**8.3** Le Participant déclare et garantit à La Banque Postale qu'il dispose de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle afférents aux créations constitutives du projet qu'il réalise dans le cadre du Hackathon de La Banque Postale et à sa documentation afférente, ou être dûment autorisé à agir au nom et pour le compte du ou des autres titulaire(s) des droits sur ce projet et sur sa documentation afférente.

Le Participant garantit La Banque Postale contre tous recours de tiers à cet égard et reconnaît être



informé qu'il sera tenu pour seul responsable en cas de violation de la présente obligation de garantie.

**8.4** Le Participant s'engage à respecter les conditions d'utilisation des métadonnées mis à sa disposition par La Banque Postale conformément à l'article 4.5 « Métadonnées de La Banque Postale mise à disposition des Participants » du présent Règlement et sera seul responsable en cas de recours de tiers résultant d'utilisations non-conformes qu'il réaliserait de ces métadonnées.

**8.5** Les Participants s'engagent à respecter le Règlement des espaces qui leur sont dédiés au sein de La Banque Postale. Les Participants s'engagent également à respecter les consignes de circulation dans les espaces de La Banque Postale ainsi que les consignes de sécurité qui leur seront indiquées par les agents de La Banque Postale pendant toute la durée du Hackathon.

**8.6** Les Participants sont seuls responsables des dommages causés par eux ou par leurs matériels à des biens ou à des personnes dans le cadre du Hackathon et font leur affaire de leur couverture par leur propre assurance.

**8.7** La Banque Postale se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le présent Hackathon à tout moment en cas d'évènement qualifié de force majeure, tels que ceux reconnus par la jurisprudence française, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les Participants. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

**8.8** Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé. La Banque Postale ne saurait être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système terminal des Participants et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau Internet.

Plus particulièrement, La Banque Postale ne saurait être tenue responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre tout atteinte.

La Banque Postale ne saurait être tenue pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du Hackathon.

La Banque Postale ne saurait être déclarée responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de toute donnée de ce fait.



La Banque Postale ne pourra pas être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter.

**8.9** La Banque Postale se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Hackathon toute personne troublant son déroulement.

### **Article 9 – Régime juridique des projets des Participants**

Tous les droits de propriété intellectuelle sur les idées et les applications d'un participant restent acquis au participant qui en est le propriétaire sauf si le participant est employé de La Banque Postale

Les employés de La Banque Postale peuvent concéder le travail effectué au cours du hackathon sous la licence Apache Version 2.

Tout droit de propriété intellectuelle d'un tiers reste acquis au tiers ou aux tiers qui en sont propriétaires.

Les droits de propriété intellectuelle de tiers doivent être clairement identifiés par les participants, ainsi que les conditions de licence applicables et d'autres détails relatifs à leur utilisation.

Les participants conviennent qu'ils ne porteront pas atteinte au droit d'auteur, à la conception, au droit de la base de données ou à la marque déposée ou à tout autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers.

### **Article 10 – Autorisation de réutilisation non commerciale de l'image et des interventions des Participants**

Le Participant au Hackathon de La Banque Postale autorise La Banque Postale à réaliser des photos ainsi que des enregistrements sonores et/ou audiovisuels (ci-après désignés « les enregistrements ») de son image et des interventions orales qu'il pourra réaliser durant l'évènement.

Il cède gracieusement à La Banque Postale, au titre de son droit à l'image et de son droit d'auteur sur ses interventions, le droit de reproduire et de représenter son image et ses interventions par voie de photos et d'enregistrements à des fins non commerciales et conformément à ce qui est défini ci-dessous :



- Le droit de reproduire les photos et enregistrements, en intégralité ou par extraits, par tous procédés connus et inconnus) ce jour (notamment par voie graphique, par enregistrement magnétique, optique, numérique ou électronique...) et sur tous supports (notamment sur papier ou tout support graphique, sur CD-Rom, disques durs, clés USB, cloud...), aux fins d'archivage et de communication au public dans les conditions définies ci-après ;
  
- Le droit de représenter les photos et enregistrements, en intégralité ou par extraits, par tous procédés de communication au public connus et inconnus (notamment via le réseau hertzien, le câble, le satellite, la télécommunication et/ou tout procédé de communication par voie numérique ou électronique) aux fins de diffusions gratuites telles que ci-après définies :
  - o Diffusion dans les enceintes de La Banque Postale sur tout type d'écrans, tant à destination du public que du personnel de La Banque Postale ;
  
  - o Utilisation dans le cadre de la communication interne et externe de La Banque Postale, de la promotion de l'établissement et de ses activités, ou de la présentation de ses collections à l'extérieur de ses emprises.

L'autorisation concédée à La Banque Postale par le Participant au titre de son droit d'auteur sur son intervention est cédée pour le monde entier et pour toute la durée des droits d'auteur telle que prévue par la loi française dans le Code de propriété intellectuelle.

L'autorisation concédée à La Banque Postale par le Participant au titre de son droit à l'image est cédée pour le monde entier et sans limitation de durée.

#### **Article 11 – Données à caractère personnel des Participants**

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que les données à caractère personnel recueillies auprès des Participants dans le cadre du présent Règlement sont obligatoires pour valider la participation au Hackathon et, qu'à ce titre, elles feront l'objet d'un traitement dont le responsable de traitement est La Société Organisatrice.

Ces données pourront être utilisées pour les besoins de la gestion du Hackathon, par La Banque Postale, ses prestataires et partenaires, et seront conservées uniquement pendant la durée du Hackathon.

Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les Participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice et/ou les sociétés du groupe auquel elle appartient, ses



partenaires et prestataires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser. Leurs données à caractère personnel ainsi utilisées seront alors conservées pendant la durée nécessaire à la réalisation de cette finalité.

Par ailleurs, les données à caractère personnel recueillies dans le cadre des demandes de remboursement des frais de connexion seront utilisées et conservées uniquement pour le traitement de ces demandes.

Les personnes sur lesquelles portent les données auront le droit d'en obtenir communication auprès de la Direction de l'innovation, d'en exiger, le cas échéant, la rectification, et pourront s'opposer à leur utilisation, notamment à des fins de prospection commerciale.

Ces données peuvent être adressées à leur demande, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Les Participants au Hackathon de La Banque Postale dont le projet aura été sélectionné comme le meilleur par le jury autorisent La Banque Postale, à titre gratuit, à utiliser et à diffuser leurs nom et prénom sur le site internet de La Banque Postale, pour une durée de un (1) an à compter de la publication des résultats.

## **Article 12 – Accessibilité au Règlement au Hackathon de La Banque Postale**

Le présent Règlement peut être consulté sur le site <https://www.labanquepostale.com/> et/ou pourra être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande, à l'adresse suivante, avant la clôture des inscriptions :

**Direction de l'Innovation**

**La Banque Postale**

**115 rue de Sèvres**

**75275 Paris Cedex 06**

Le Règlement sera également affiché dans les espaces du Hackathon de La Banque Postale pendant toute la durée de l'évènement et un exemplaire en sera remis à chaque Participant à son arrivée à La Banque Postale.

## **ARTICLE 13 – Validité du règlement**

Si l'une ou plusieurs dispositions du présent règlement devaient être annulées ou déclarées sans



effet, il n'en résulterait pas pour autant la nullité de l'ensemble du règlement ou de ses autres dispositions et cela n'affecterait pas l'exécution des engagements souscrits par les parties au titre des présentes.

#### **Article 14 – Loi application et opposabilité du Règlement**

Le présent Règlement est soumis au droit français.

<Texte>

